ernauté, lorsque Madeleine, la voyant sur le point de franchir le seuil de la porte, sentit son amour maternel l'emporter encore sur sa dignité blessée.

—Et Jeannie, demanda-t-elle, la voix tremblante, est-elle encore avec ma fille?

—Quelle Jeannie? demanda le juge indécis et pris de pitié devant le désespoir de cette femme plus belle et plus douce que les anges.

—Ma sœur de lait.

—Jeannie Séverac?

Il hésita l'espace d'une seconde....

Pour la première fois de sa vie, peut-être, un bon sentiment l'emporta dans son âme sur le devoir.

—Elle a suivi Mlle de Cypières chez sa tante et ne l'a point quittée, dit-il enfin.

La voix de M. Grenier avait imperceptiblement tremblé, mais la marquise ne l'avait pas remarqué.

Un grand, un immense soupir de soulagement s'échappa des lèvres pâlies de Madeleine. Elle était sûre que si Jeannie était avec Léone rien ne pouvait arriver à l'enfant.

—Mais alors, monsieur le juge, dit-elle, à défaut de ma fille je pourrai voir Jeanne Séverac, et elle me portera des nouvelles de Léone?....

—Peut-être, dit le juge. Dans tous les cas, j'en déférerai à qui de droit et je vous dirai si la chose est possible.

Il sembla à Madeleine que ce juge qui l'avait cependant tant humiliée, tant froissée, tant torturée depuis plus de deux mois, venait d'effacer par cette simple promesse toutes ses injures et ses grossièretés précédentes.

Elle l'enveloppa d'un regard humide.

—Oh! si vous faites cela, monsieur, dit-elle d'un accent où tout son cœur passa, comme je vous bénirai!....

II

... A PAS DE GÉANT.

Lorsque Jeannie était rentrée à la Roche-Morte, après avoir vainement imploré Mme de Mondragon et s'être vue si impitoyablement chassée par elle, la pauvre fille s'était sentie si désespérée, si affolée, qu'elle n'avait pu prononcer une parole.

Les serviteurs du château, qui tous l'aimaient, avaient eu peur de son extraordinaire surexcitation et avaient prévenu le docteur Mothes.

Celui-ci, toujours au chevet de Baptiste, veillait le vieux valet de chambre en attendant le retour de Jeannie.

Au bouleversement des traits de la jeune fille, à ses yeux gonflés par les larmes, aux sanglots qui s'échappaient de sa poitrine, il devina aussitôt l'affreuse déception qu'elle avait dû rencontrer chez la vicomtesse.

—O docteur, docteur! s'écria la malheureuse fille en le voyant, elle m'a chassée!.... Oui, chassée, vous m'entendez! Et cela en me disant que je ne reverrai jamais Léone!....

Le médecin, impressionné jusqu'aux moelles, eut cependant la force de cacher son émotion.

Il leva les épaules.

—Ce sont des mots, tout ça, dit-il. Ne vous tourmentez pas, la petite vous sera parfaitement rendue quand sa mère reviendra ici. Or, comme il est sûr maintenant que tout sera fini avant un mois, vous n'aurez pas à attendre longtemps!....

—Et si d'ici là, il lui arrive quelque chose!....

—Allons! allons!.... Ne nous montons pas la tête. Que voulez-vous qu'il lui arrive, avec les portes de nos maisons ouvertes à tous comme elles le sont dans ce pays-ci? Et surtout avec Seconde qui est dévouée comme un chien à Mme la marquise, et qui veille sur l'enfant?....

Il n'y a matériellement rien à craindre. Consolez-vous, reprenez courage. J'essayerai de vous donner des nouvelles.

—Comment les aurez-vous?

—Rien de plus facile. Presque tous les domestiques de Magalas sont mes clients, braves gens qui me sont dévoués. Par eux je saurai les moindres choses concernant la petite.

Ces bonnes paroles ayant un peu calmé la sœur de lait de Madeleine, le soir même elle se mit à écrire à Charles Sintély, le seul d'après elle capable de lui faire rendre l'enfant sur laquelle Jeannie avait juré de veiller.

En attendant sa réponse elle se mit à parcourir les environs de Magalas, épiant la maison, scrutant les massifs, se cachant de son mieux afin qu'on ne la vît pas, mais cherchant aussi à apercevoir Seconde Labérenne.

Le soir du troisième jour, seulement, la nourrice remarqua le manège que faisait la malheureuse fille autour du château qu'elle habitait, et quelques heures après, en usant d'une prudence infinie, elle parvint à la rejoindre derrière un des grands buissons du parc.

—Rassurez-vous, dit-elle à Jeannie, je veille sur l'enfant comme vous pourriez le faire vous-même. Tant que je serai vivante, il ne lui arrivera rien.

—Oh! Seconde! répondit la jeune fille en l'embrassant, je savais bien que je pouvais compter sur vous!....

Mais cela ne me suffit pas; il faudra que vous veniez ici le soir quand vous pourrez vous échapper pour me dire comment elle va.... et rien ne la fatigue... si elle n'est pas malade,—car ses dents commencent à se former, la chère petite, et il se pourrait bien que cela la dérangeât un peu.

—Non, mademoiselle, pas du tout. Les petites gencives sont déjà un peu gonflées et mademoiselle dort toujours comme une marmotte. Elle est superbe.

—Mais cela ne durera sans doute pas. La nuit, elle pleurera, elle vous empêchera de reposer, et comme je ne serai plus là pour vous remplacer, Seconde, votre lait en souffrira peut-être et sera moins bon.

Elle pensait à tout comme une vraie mère, cette Jeannie, avec la même sollicitude inquiète qu'eût pu avoir Madeleine en personne.

La nourrice la rassura.

—N'ayez pas peur, mademoiselle, lui dit-elle, il ne surviendra aucun accident, vous pouvez être tranquille. Quant à vous porter des nouvelles tous les soirs ici, cela me sera peut-être plus difficile. Je vais être surveillée, c'est évident; mais je ferai néanmoins tout mon possible pour m'échapper et quand vous ne me verrez pas, c'est que la prudence seule m'aura empêchée de venir.

—Et si Léone était malade, comment le saurais-je?

—Oh! alors, je m'arrangerais bien toujours pour leur filer les doigts comme une couleuvre.

Et soit de nuit, soit de jour, je m'enfuirai pour aller vous prévenir à la Roche-Morte.

—Merci! merci! murmura Jeannie, remuée jusqu'aux entrailles, si vous faites cela, Seconde, je veillerai sur vos petits plus encore que je ne l'ai fait jusqu'ici: et quand madame la marquise nous sera rendue, elle vous donnera bien au delà de tout ce que vous pourrez désirer pour être riche votre vie entière.

Des larmes vinrent aux yeux de la nourrice.

—Oh! mademoiselle, dit-elle, ne parlez pas de cela; Mme la marquise m'a payée d'avance et je ne suis pas de celles qui oublient.

Jeannie le savait et si sincère d'ailleurs était l'accent de la jeune femme, si droit et si résolu son regard que la malheureuse fille partit un peu rassurée en se disant que quand Madeleine reviendrait, elle retrouverait sa Léone aussi belle que si la chère petite n'avait pas quitté la Roche-Morte.

Le lendemain, le surlendemain, huit jours de suite, Seconde se trouva le soir derrière les massifs du parc, et les nouvelles qui continuaient à être aussi bonnes, calmèrent peu à peu les appréhensions de Jeannie.

Mais un matin, comme la jeune fille comptait du linge dans le haut de la maison, les chiens aboyèrent violemment, et il lui sembla que quelqu'un traversait en courant la cour d'honneur.

Elle se précipita à la fenêtre et aperçut Seconde qui montait précipitamment les marches du perron, le visage livide, tout décomposé.

—Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle en portant la main à son cœur, il est arrivé quelque chose à Léone!

Puis comme une folle, jetant au premier endroit venu le linge qu'elle arrangeait, Jeannie s'élança dans les escaliers et les corridors, heurtant tous ceux qu'elle rencontrait, ne répondant pas aux questions qu'on lui adressait, ne comprenant, ne voyant qu'une chose: c'est qu'en bas, Seconde lui portait des nouvelles, et probablement de mauvaises nouvelles de l'enfant adorée!

Dans le vestibule, la nourrice était déjà arrivée, et debout appuyée à la muraille, plus blanche qu'une morte, elle attendait Jeannie dont elle entendait les pas précipités et la respiration entrecoupée.

—Ah! Seconde, s'écria celle-ci en se précipitant vers la nourrice, il y a un malheur!

La nourrice, toute sanglotante, ne pouvait répondre.

—Mais parlez, parlez donc, balbutia la sœur de lait de Madeleine, vous voyez bien que votre silence me tue. La petite est malade, n'est-ce pas?

—Non, mademoiselle, ce n'est pas ça. Elle se porte au contraire comme un charme, la chère mignonne.

Jeannie ne comprenait plus.

—Alors, dit-elle, qu'est-ce qui a pu arriver pour vous bouleverser si profondément?

—Ils m'ont chassée, mademoiselle! Oui, chassée, il y a qu'un instant!

La jeune fille poussa un cri et dut s'appuyer au mur pour ne pas tomber.

Elle n'avait pas pensé que cela pût se produire.

—Chassée!... répéta-t-elle atterrée.

Il lui semblait que Léone était morte.

Elle demeura quelques instants sans force, sans voix, presque sans connaissance.

Pas à pas, lentement, mais sûrement, le malheur arrivait absolu, complet, irrémédiable.

Enfin, Jeannie finit par ressaisir sa raison vacillante.

—Comment les choses se sont-elles passées? demanda-t-elle à la nourrice.

—Très simplement. Hier, Mme la vicomtesse a reçu une lettre qui a paru la bouleverser.

—De chagrin?

—Non, de joie. Son visage rayonnait. Elle s'est habillée, et elle qui ne s'occupe pas de sa toilette, est restée plus de deux heures à se bichonner devant la glace.

A quatre heures, elle est sortie. Un grand manteau de voyage couvrait sa robe; une voilette épaisse cachait son visage.

Elle est restée dehors jusqu'à la nuit, peut-être jusqu'au matin. Sa chambre est au-dessous de la mienne, je ne l'ai pas entendue rentrer.

—Qui l'a accompagnée?

—Personne.

—Pas même Clément?

—Non, elle est partie seule, à pied, comme si elle allait se promener dans le parc.

Ce matin, elle est venue dans ma chambre, pendant que je faisais faire à mademoiselle son premier repas.

Elle était horriblement pâle, mais l'expression décidée et méchante de ses yeux m'a causé une effroyable terreur.

—Qu'est-ce que vous allez faire tous les soirs au bout du parc? m'a-t-elle demandé à brûle pourpoint.

J'aurais peut-être dû mentir, mademoiselle, continua la pauvre nourrice en pleurant, je n'ai pas eu l'idée de le faire.

—Votre mensonge eût été inutile, Seconde, la vicomtesse devait être fixée. Alors, vous avez avoué nos entrevues!

—Oui, mademoiselle. J'ai dit que je vous voyais pour vous donner des nouvelles de la petite, ce qui ne me paraissait pas un crime.

—Et ce qui n'en est pas un.

—Ah! mon Dieu, si, il paraît que ça en est un aux yeux de Mme de Mondragon. Elle est entrée dans une formidable colère.

—Vous êtes une espionne, m'a-t-elle dit. Mais comme je veux être la maîtresse chez moi, faites vos paquets et partez aujourd'hui même. Pour qu'il n'y ait pas de contestations possibles, il vous sera payé deux mois de vos gages.

Mes prières, mes larmes, mes supplications, tout a été inutile. J'ai dû quitter sur-le-champ Magalas, sans qu'on m'accordât même une heure pour me retourner.

Jeannie s'arrachait les cheveux.

—Mais qu'est-ce qu'elle veut faire? s'écria-t-elle folle de douleur. Est-elle donc capable de la tuer?....

Elle pleurait à sanglots, pâle, décomposée, tremblante, songeant surtout au désespoir de la malheureuse prisonnière, si celle-ci avait le moindre vent de cette épouvantable complication.

—Mme de Mondragon a-t-elle seulement une autre nourrice pour vous remplacer? demanda-t-elle au bout d'un assez long temps d'un silence très douloureux.

—Je ne le sais pas, répondit Seconde, qui pleurait aussi. Jugez donc, tout cela a été si rapide, si peu prévu. Seulement, comme je faisais ma malle, j'ai entendu Clément dire à Reine Penhoët:

—Vous allez vous exercer à la maternité, ma Reine, en attendant que vous soyez mère pour tout de bon....

Alors, la Bretonne a interrompu violemment l'ancien valet de chambre de M. le marquis.

—Taisez-vous, malheureux, lui a-t-elle dit. N'associez jamais nos projets d'avenir, surtout les idées saintes du foyer et de la famille, à ce qui se passe ici.—Cela, voyez-vous, Clément, me semble un sacrilège.

—Mon Dieu! Seconde, s'écria Jeannie en redoublant ses sanglots, que veut-elle dire cette Reine? Vous me faites peur!

Et atterrée, en proie à une exaltation si grande que son cerveau en paraissait sur le point d'éclater, Jeannie laissa tomber sa tête en arrière sur le dossier du fauteuil.

De ses yeux rougis, aucune larme ne sortait plus, tout son sang affluait à sa tête en bouffées folles, elle n'avait plus la force même de réfléchir; à peine comme un son très vague les paroles de la nourrice frappaient-elles son oreille.

Tout à coup un bruit de voix dans le vestibule arriva jusqu'à elle.

Dans l'état d'extrême surexcitation où elle se trouvait, la moindre chose prenait de grandes proportions pour la pauvre fille.

Elle se redressa, comme touchée d'une pile électrique.

—Qu'est-ce que c'est? demanda-t-elle en proie à une extraordinaire émotion.

Dieu me pardonne, il me semble entendre l'abbé, M. Raymond, André!....

Voyez donc, Seconde....

Et comme les voix devenaient plus distinctes en se rapprochant.

—Ah! mon Dieu!.... s'écria la pauvre fille. C'est eux!.... Ah! Léone est sauvée!....

La porte venait de s'ouvrir, et André Bascou étant entré le premier, ce fut dans ses bras que Jeannie tomba sans connaissance.

Pendant que le jeune homme lui prodiguait des soins, Seconde racontait à Charles et à son frère le dernier épisode qui venait de se produire.

Tous les deux furent atterrés.

Mais tandis qu'une épouvante profonde se lisait dans les yeux de l'abbé, les traits de Raymond prirent une expression de haine impossible à dire.

Très bas, à l'oreille de Charles, il murmura pendant que Seconde revenait vers Jeannie:

—Léone est livrée sans défense aux mains de cette maudite. Et Léone est le seul obstacle qui existe entre elle et les millions de Cypières!

Comprends-tu, Charles, comprends-tu?....

Elle approche de son but.

Mais ne se sera-t-elle pas trop pressée?....

Au bout de quelques minutes, Jeannie reprit ses sens.

En se voyant entourée de ceux dont elle avait si ardemment invoqué le secours, la malheureuse enfant se crut sauvée....

—Oh! je vous en prie, dit-elle en élevant ses mains jointes vers le prêtre, monsieur Charles, donnez-nous des conseils, rendez-nous la petite!.... Que va devenir madame si elle apprend ces choses?....

—Il ne faut pas qu'elle les sache, déclara nettement Raymond.

—Mais le secret va être levé peut-être aujourd'hui, peut être demain, dit à son tour André Bascou, et il me paraît bien difficile que les uns ou les autres ne laissent pas échapper un mot qui éveille l'attention de Mme de Cypières.

—Moi, d'abord, dit Jeannie, je serai incapable de me contenir si elle me demande ce que j'ai fait de sa fille.

—Aussi, dit Raymond, allons-nous t'imposer un grand sacrifice. Tu ne la verras pas. Charles et moi irons seuls dans la prison, et certainement, moi du moins, je ne me trahirai pas.

—Et moi non plus, dit le prêtre, je sais me taire.

Pour le moment, ma pauvre petite, ajouta l'abbé, en s'adressant à Jeannie, vous n'avez qu'une chose à faire, prier Dieu d'abord, puis surveiller les alentours de Malaga.

Que Seconde aille chercher ses enfants; qu'elle s'installe avec eux auprès de vous, ici à la Roche-Morte, et tandis que Raymond et André se livreront à certaines enquêtes dans le pays, vous essayerez toutes les deux de veiller de loin sur l'enfant dont on vous a séparées.

—Oh! soyez tranquille, monsieur l'abbé, s'écria aussitôt la pauvre fille, tantôt l'une, tantôt l'autre, nous ne quitterons pas les alentours du château.

Et puis, continua-t-elle avec un sourire angélique et en pensant aux paroles que Reine avait prononcées, tout le monde là-dedans n'a pas des cœurs de tigres, on pourra peut-être en toucher quelqu'un!

—Pourvu que Mme de Mondragon ne veuille pas s'installer ici, au château de ses pères et s'emparer tout de suite de la fortune de son frère sous prétexte qu'elle a la tutelle de Léone, dit tout à coup Raymond qui réfléchissait.

—Ce n'est pas possible, déclara André Bascou.

En attendant le jugement de Mme de Cypières, tutrice légale de sa fille, et la condamnation qui seule lui infligerait la déchéance de cette tutelle, cette maison est sacrée. Le séquestre la protège, et Mme de Mondragon ne saurait y pénétrer.

—S'il en est ainsi, je suis plus tranquille, dit Raymond.

Quant à la condamnation de l'innocente qui s'appelle la marquise de Cypières, elle n'est pas encore prononcée.

Et je ne sais quel instinct secret me dit qu'elle ne le sera pas.

—Que Dieu t'entende, mon frère!.... s'écria l'abbé en levant ses yeux au ciel.

Oui, Dieu devait l'entendre, en effet!....

Mais au prix de quelles tortures, de quelles angoisses, de quels désespoirs!

Jeannie qui se réjouissait déjà....

Ma [illegible], qui dans sa [illegible] inexplicables angoisses, et ignorait les [illegible]

[illegible] qui [illegible] sa fille, ces pauvres [illegible] devaient l'apprendre leur [illegible] les deux.

Le lendemain, Raymond et Charles [illegible] la marquise dont le [illegible] était [illegible].

Vingt quatre heures après, ils obtenaient communication de l'instruction.

Mais si l'impression qu'avait gardée Raymond par l'enquête dirigée contre lui à Paris, si le peu que Madeleine avait recueilli pendant ses interrogatoires et ses confrontations avec les autres témoins leur avaient laissé aux uns et aux autres la pensée que tout accablait la malheureuse femme, cette appréhension ne se pouvait comparer à l'effroyable certitude qui les envahit devant les diverses preuves amassées contre Mme de Cypières.

Non seulement il y avait la lettre si précise du marquis contre sa femme, mais Clément Gaube, la vicomtesse de Mondragon et Reine Penhoët étaient autant de témoins catégoriques et terribles.

Clément affirmait avoir vu Madeleine de Cypières dans la chambre de son mari, la fameuse nuit après laquelle s'était déclarée la première crise.

—Mon maître lui a parlé et l'a reconnue, disait-il obstinément.

—Et vous?

—Moi aussi!

—Où étiez-vous?

—Étendu dans le cabinet de toilette.

—Et vous vous êtes éveillé?

—Je ne dormais pas.

—Et vous avez parlé à Mme la marquise?

—Je lui ai parlé, et elle m'a répondu.

—Quoi?

—Dormez, mon bon Clément, M. le marquis repose et va mieux.

Trois jours après, ajoutait le valet de chambre, madame est encore revenue pendant que veillait M. le docteur Sintély lui-même, et celui-ci a dû la voir.

—Comment se fait-il que Mme la marquise repassait par le cabinet de toilette qui était à l'opposé de la pièce, lors que sa propre chambre donnait directement dans celle de son mari? avait demandé encore le juge d'instruction à Clément Gaube.

—Je ne fais pas de commentaires, je dis ce qui s'est produit, avait répondu ce dernier. Du reste, madame ne passait pas par le cabinet de toilette pour entrer chez monsieur, mais seulement pour en sortir.

—Comment vous êtes-vous expliqué cela, alors qu'elle avait un intérêt majeur à n'être vue ni par vous ni par personne, et que la retraite par sa chambre à elle lui assurait cette sécurité là?

—Ou bien madame la marquise voulait donner le change à son mari et lui faire croire que ce n'était pas elle; ou bien, elle allait voir sa fille, ce qui lui arrivait souvent.

Puis venaient les confidences qu'avait dû faire Clément M. de Cypières lui avait faites depuis le commencement de sa maladie.

Pour lui, d'après le valet de chambre, la culpabilité de la marquise était flagrante, et Mme de Cypières elle-même, surprise par son mari, lui avait avoué son crime.

Mme de Mondragon, en des termes qui impressionnaient d'autant plus qu'ils étaient plus mesurés, faisait exactement la même déposition.

Appelée par son frère, alors qu'elle ne le savait même pas malade, elle était accourue immédiatement.

Malgré les efforts de l'abbé Sintély pour lui faire pardonner le crime odieux de Mme de Cypières, le marquis n'avait rien voulu écouter, et à l'arrivée de la vicomtesse, celle-ci l'avait trouvé dans un état d'exaspération facile à comprendre.

Il voulait la dénoncer lui-même au parquet de Paris.

La vicomtesse qu'il aimait tendrement, avait obtenu que cet éclat fût épargné à leur nom, et il l'eût été, si une dernière fois, alors qu'il croyait presque au repentir de Madeleine, il n'avait de nouveau surpris celle-ci versant le poison dans la tisane qu'il allait boire.

Il l'a donc surprise deux fois? avait demandé le juge.

—Oui, deux fois, répondit catégoriquement, fermement la vicomtesse sans trembler ni se troubler. La première lorsqu'il m'a appelée pour veiller sur lui, en m'écrivant la lettre que je vous ai remise.

La deuxième, pendant la nuit qui a précédé sa mort.

Alors, le pardon que je lui avais presque arraché a semblé à mon frère une insulte à la justice, à la morale publique, et il m'a fait jurer sur les cendres de notre mère, de dénoncer celle qui non seulement ne se repentait pas, mais persistait si terriblement dans son crime abominable.

J'ai juré devant son lit de mort.

En vous racontant ce qui s'est passé, sous la foi du serment, je tiens ma parole.

Des larmes discrètes vinrent appuyer cette foudroyante déposition et achever la bonne impression de sincérité qu'avaient faite les paroles mesurées dans leur indignation douloureuse.

—Personne n'a été témoin de cette dernière tentative d'empoisonnement? demanda encore le juge.

—Si, répondit carrément la vicomtesse, Clément Gaube et Reine Penhoët.

—Comment cela?

—Reine et Clément sont fiancés. Clément était atrocement fatigué par un nombre incalculable de nuits passées au chevet de son maître. Il dormait sur la banquette de l'antichambre, et Reine veillait à sa place derrière la portière à demi abaissée.

—Pourquoi derrière?

—Parce que mon frère, fort despote, voulait son valet de chambre auprès de lui, et nulle autre personne.

S'il eût vu Reine, il ne l'eût pas supportée.

Donc Reine veillait, invisible pour le malade; mais cependant placée de façon à ne perdre aucun de ses mouvements, et de plus en ayant la faculté de réveiller Clément au premier geste du marquis.

—Je comprends, veuillez continuer.

—Vers trois heures, un spectacle horrible frappa ses regards, et fit qu'elle se dressa épouvantée.

A ce léger mouvement, car Reine est très souple, Clément s'éveilla en sursaut.

Elle lui fit un signe impérieux pour qu'il se tût et s'approcha d'elle sans bruit.

Il a obéi.

Ce qu'elle voyait, il l'a vu aussi.

Mme de Cypières, sortie de sa chambre, en toilette de nuit, s'approchait comme une ombre du lit de M. de Cypières.

Elle le considéra longtemps.

Comme le marquis ne faisait aucun mouvement, elle le crut sans doute endormi, et une fois de plus, dans la veilleuse où chauffait la tisane, elle glissa vivement une poudre blanche.

Mais elle n'avait pas fini qu'un léger bruit la fit se retourner: Mon frère, debout sur ses oreillers, la regardait fixement:

—Empoisonneuse! Enfin je t'y prends! .... s'écria-t-il en voulant la saisir.

Mais, souple comme une liane, elle s'enfuit vers sa chambre sans qu'il ait pu la retenir.

—A moi! au secours!.... cria aussitôt mon frère.

Clément et Reine étaient déjà au milieu de la chambre.

—Et ils ont vu Mme de Cypières?....

—Comme elle arrivait au seuil de sa chambre, oui.

—Et ils l'ont formellement reconnue?

—Dans sa précipitation, la mantille blanche dont elle s'enveloppait d'ordinaire était tombée, et son visage était complètement découvert.

—Alors que s'est-il passé?

—Reine est venue me chercher, je suis accourue comme une folle. J'ai envoyé chez le médecin, pendant que Jeanne Séverac allait elle-même, ou envoyait chez l'abbé Sintély, le seul capable d'obtenir le silence de mon frère.

Mais en attendant leur arrivée, pendant que je prodiguais mes soins au mourant, celui-ci me faisait jurer deux choses: de dénoncer l'empoisonneuse; d'élever sa fille, loin de toute influence maudite.

On appela de nouveau Clément Gaube.

—Pourquoi n'avez-vous pas parlé du dernier incident? lui demanda le juge.

—Je n'aime pas accabler ceux qui tombent, répondit-il avec une certaine rigidité. Je pensais que la première chose suffisait.

Et il refit, presque dans les mêmes termes, le récit que venait de faire elle-même Mme de Mondragon.

Reine, appelée, fut tout aussi affirmative.

Mais là, un singulier phénomène se produisit.

La Bretonne n'avait ni l'énergie farouche de Clément, ni l'assurance formelle et un peu âpre de sa maîtresse; elle déposa avec un pli profond auprès des lèvres, des larmes dans les yeux et une expression si douloureuse sur son pâle visage que tout cet ensemble impressionnait jusqu'aux moelles.

Plusieurs fois, elle fut sur le point de tomber en syncope.

—Qu'avez-vous donc, mademoiselle? interrogea alors le juge. Souffrez-vous?

Elle se troubla.

—Vous dites bien la vérité, n'est-ce pas? lui demanda-t-il pris d'un soupçon bizarre.

Elle éclata en sanglots.

Au bout de quelques minutes seulement, et après de violents efforts, elle parvint à se remettre.

—La vérité, oui, absolument, dit-elle en tremblant toujours. Mais Mme la marquise a été bonne pour moi, pendant le peu de temps que je l'ai vue. Une pauvre demoiselle de compagnie n'est pas toujours heureuse. Qui donc fait attention à nous, d'ordinaire?.... Or, Mme la marquise paraissait s'intéresser à moi, et quand je pense que je lui rends [illegible] je suis vraiment [illegible] et bien malheureuse....

Le juge,—ce n'était pas [illegible]—se sentit touché par ce sentiment délicat.

—Cette douleur vous honore, mon enfant, lui dit-il avec bonté. Mais cependant vous devez avant tout, la vérité à la justice.

—Aussi, je l'ai dite, mais j'en souffre horriblement.

Les domestiques qui avaient assisté à la mort du marquis, affirmèrent qu'au moment où Mme de Cypières avait franchi le seuil de la chambre de son mari, celui-ci avait eu la force de se redresser, et en étendant le bras, avait dit:

—Ah! misérable!... sois maudite!...

Puis il était retombé mort.

—Sans une autre parole?

—Rien.

—Cependant l'abbé Sintély était venu vous appeler tous en vous disant que votre maître voulait vous faire une importante révélation.

—Il n'a pas dit autre chose, et ne semblait même pas avoir autre chose à dire, furent ils unanimes à répondre les uns et les autres.

Enfin, dernière complications foudroyante, d'après les hommes de l'art, le marquis semblait avoir succombé non pas à l'ingestion de quelque poison indien, ainsi qu'on l'avait cru d'abord, mais bien aux effets d'un des plus terribles toxiques connus: la fève de Calabar.

C'est une plante grimpante, qui croît dans les pays chauds, mais particulièrement au Gabon, au Sénégal et dans la Guinée.

Or M. de Bram, avant d'avoir été envoyé comme juge à Pondichéry, avait exercé les mêmes fonctions au Sénégal.

Un jour, ayant fait une excursion avec quelques amis, il avait rencontré une superbe légumineuse, dont les gousses lui avaient paru renfermer des fruits bons à manger.

Un peu par désœuvrement, un peu parce qu'il avait très faim, il en avala une assez grande quantité.

C'étaient des terribles fèves de Calabar.

Chose bizarre!.... La quantité même qu'il en avala le sauva; car ce qui se produit fréquemment eut lieu chez le baron.

A la dose de une ou deux, la fève de Calabar est toujours mortelle.

Lorsqu'on en avale au contraire un nombre considérable, l'intestin et l'estomac les rejettent aussitôt, et comme le poison ne fait que traverser le tube digestif, sans s'y arrêter, il n'amène presque jamais la mort.

M. de Bram eut une second atroce, mais fut sauvé.

Il se plaisait à raconter ce singulier phénomène, qui, on le comprend, lui avait laissé une impression profonde, si profonde, qu'en partant du Gabon il avait emporté plusieurs gousses de la plante empoisonnée, comme pour conserver le souvenir du danger qu'il avait couru.

Il ne s'était jamais séparé de ces terribles gousses, et à son retour de l'Inde, en arrivant à Mauvezin, il les avait placées dans une vitrine pleine d'objets rares, de curiosités rapportées de ses voyages.

Or, M. de Cypières était mort après avoir absorbé cette fève de Calabar.

Les symptômes de la maladie, ceux de l'autopsie l'avaient affirmé.

Et de la vitrine, toujours close cependant du château de Mauvezin, les gousses empoisonnées avaient disparu!....

Qui donc les avait prises?....

Qui donc s'en était servi, sinon celle qui était la seule maîtresse de Mauvezin, celle qui avait la clef de toutes les armoires, de la vitrine comme des bahuts ou des secrétaires: évidemment Marie-Madeleine de Bram, marquise de Cypières!....

Raymond, après cette lecture, releva son front moite de sueur.

—L'en sortirons-nous?

Telle fut sa première parole à l'abbé Sintély, aussi pâle, aussi défait que lui.

On eût pu entendre les dents du malheureux prêtre s'entrechoquer.

Elle Madeleine, la par amour de sa jeunesse, la sainte auréolée de tout de vertus, qu'il plaçait si haut dans son cœur et dans son estime, condamnée comme empoisonneuse!

Car elle allait l'être, c'était évident après de semblables témoignages!....

Encore, si un autre prêtre eût été appelé au chevet de M. de Cypières, il eût pu aider Raymond de sa perspicacité, de son intelligence, de ses raisonnements.

La lumière naît de la discussion.

A eux deux, ils eussent tout discuté, tout cherché, tout pesé, tout approfondi.

Et qui sait à quel résultat ils fussent ainsi arrivés, Raymond apportant sa violence spontanée, quelquefois si clairvoyante; lui sa prudence, sa persévérance, sa faculté de tourner et de retourner une situation en tous sens?

Au lieu de cela, sa conscience de prêtre lui interdisait même un signe d'approbation, lorsque Raymond se dirigeait du côté où étaient la lumière et la vérité.

—Veux-tu que nous parlions de tout cela? lui demanda le jeune médecin.

—Je veux bien, répondit l'abbé. A une condition toutefois.

—Laquelle?

—Lorsque je ne te répondrai pas, tu n'insisteras pas.

—Soit. Je trouve inutile de te faire souffrir davantage; car il me semble que dans tout ceci la plus grande part d'angoisse est encore pour toi.

Une nouvelle pâleur blanchit les joues du prêtre; ce fut sa seule réponse.

Raymond continua:

—Ce n'est pas Madeleine qui a commis le crime, mais il a été commis. Par qui? Une seule personne a pu approcher du lit de M. de Cypières aussi librement qu'elle: C'est Mme de Mondragon.

Donc, si ce n'est pas la marquise l'empoisonneuse, c'est l'autre.

Tandis que les lèvres de l'abbé se taisaient, ses beaux yeux droits et purs approuvaient inconsciemment les paroles de son frère.

—Est-ce ton avis, Charles, et peux-tu me répondre?

—Ton raisonnement est juste, mais il y a une objection.

—Laquelle?

—Mme de Mondragon a été appelée par son frère alors que la première crise avait déjà eu lieu. Elle était à ce moment-là au château de Magalas, où elle a reçu la lettre que lui écrivait le marquis de Cypières

—Cette lettre peut n'avoir pas été jetée à la poste.

—Possible, mais difficile à prouver.

—Si, parce qu'alors les registres de la poste n'en porteront pas trace. Car elle était ou devait être chargée, le marquis l'a dit, et toute lettre chargée ne se délivre que sur reçu.

—Bien, dans ce cas, la signature apposée sur le livre du facteur dira si la vicomtesse était oui ou non à Magalas, lorsque la lettre y est arrivée; puis, si c'est à elle qu'on l'a remise, ou bien à une tierce personne, qui la lui aurait alors fait passer.

—O Charles! Quelle lueur tu as fait naître en moi. Il faut que je m'assure sur-le-champ de ces choses.

—Emmène André Bascou. Il connaît tous les paysans de Magalas et des environs. Enfant, il a joué avec la plupart d'entre eux; Plus tard il a rendu service aux autres.

—Je vais suivre ton conseil dès ce soir; tout de suite même.

! Quelle impatience! Tu ne me laisses même pas finir ma pensée.

—Je t'écoute.

—Qu'André s'informe adroitement, mystérieusement. Il pourra peut-être savoir mieux que tout autre jusqu'à quel jour la vicomtesse a été vue au château de Magalas.

A continuer.

On lit, dans un journal:

"Le nommé X.... qui a tenté d'assassiner la dame Z...., est un ancien parent de sa victime."

Qu'est-ce que ça peut bien être, un ancien parent? Jusqu'à présent, on pouvait, à la rigueur, être déchu du droit de porter le nom de Pietro, mais on n'avait pas encore vu de déchéance aussi cruelle dans l'ordre de la parenté.

Le crime du nommé X.... s'expliquerait alors tout naturellement. Il lui suffira, pour sa défense, de dire aux jurés:

—A'n'voulait plus que nous soyons cousins, je l'ai assassinée!

La tante de Mlle Fifi est une demoiselle de trente ans.

L'autre jour, Mlle Fifi va la trouver au salon, où elle cause avec des dames.

L'enfant était toute décoiffée et elle dit:

—Peigne moi, ma petite tante.

—Comment! te peigner? Mais c'est l'affaire de ta bonne, ma chérie. Je ne suis pas coiffeuse.

—Mais si, puisque tout le monde dit comme ça que tu coiffes sainte Catherine.

Bureau de la Compagnie "Importers' Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 20 juin 1892.—L'élection annuelle de cinq directeurs de cette Compagnie aura lieu à son bureau, le lundi 4 juillet entre midi et une heure P. M.

E. A. JOURDAN, Secrétaire.

24 juin—au 4 juillet

Le vieux guerrier parle favorablement du King's Royal Germetuer.

J'ai souffert pendant des mois d'insomnies et d'indigestions sans soulagement. Un ami, un jour, m'engagea à faire l'essai du Royal Germetuer du Dr King. Je fis l'essai et fus soulagé. J'espère être parfaitement guéri.

JAMES LONGSTREET.

Gainesville, Géo., le 27 juin 1890.

St-Louis, 7 février 1890.

Je souffre depuis dix ans d'un catarrhe et d'une bronchite. Je me soigne entre temps, mais sans grands résultats, évitant toujours de prendre des médicaments patentés. Il y a environ six semaines, cependant, que je fais l'essai du Royal Germetuer, j'en suis à la troisième bouteille et je sens que je suis entièrement guéri. Néanmoins je ne céderai pas pour mille dollars mon droit d'en continuer l'usage.

Respectueusement, J. B. LEGG, Architecte. Bâtisse de la Banque du Commerce.

M. B. Avery & Cie, Atlanta Géo., disent: "Nous vendons cinq fois autant de votre Royal Germetuer que de tout autre médicament patenté sur le marché, et il donne universellement satisfaction. La demande augmente sans cesse."

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de nouvelles machines à coudre.

Jacob M. Wiesdahl vs. A. A. Huntine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35.602.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et après désignés, le LUNDI, 11 juillet 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

10 nouvelles machines à coudre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Amenaide Semmes et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30.478—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, compris dans le carré borné par les rues Commune, maintenant Tulane Avenue, Tremé, maintenant Liberty, et Jackson, maintenant Gasquet, et Franklin désignés par les numéros un et quatre sur un plan fait par C. A. Hédin, voyer, daté le 5 avril 1857, déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire. Le lot No un mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Franklin, entre les rues Commune et Jackson, [illegible] pieds trois pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos 2, 3 et 4, quatre-vingt-dix pieds trois pouces et sept lignes sur le côté opposé, vingt-neuf pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond. Le lot No 4 mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Commune, entre Franklin et Tremé, quatre-vingt deux pieds cinq pouces et [illegible] de profondeur sur la ligne du lot No 3, quatre-vingt-dix-huit pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et quarante-un pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec 41 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées et afférentes aux dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de quatre cent vingt-deux piastres avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er avril 1875 et un montant de huit cent soixante-neuf piastres pour contribuer [illegible] de la Banque des Citoyens de la Louisiane avec 8 pour cent d'intérêt par an sur [illegible] appels annuels de cent cinquante [illegible] dollars chacun, chaque appel portant intérêt de huit pour cent par an à partir de [illegible] l'appel, les appels étant le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et charges dans l'affaire et la vente et les taxes d'État et de ville sur les dites propriétés.

L'acquéreur [illegible] la réclamation de la dette des actions hypothécaires pour les dites quarante-une actions, [illegible] de la charte et des lois relativement à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de deux mille [illegible] dollars et [illegible] toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque. Le restant du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

9 juin—6 15 23 29—juil 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux bateaux-pilotes.

Succession de Wm. Thomas Levine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29.648—En vertu d'un ordre de vente daté du 3 juin 1-92, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts et partie de possession légitime de la succession de William Thomas Levine [illegible] bateau pilote à vapeur, faisant le service entre ce port et les Jetées sur le fleuve Mississipi, comme suit, savoir:

Dans le bateau pilote à vapeur "Jennie Wilson" la partie de possession de la dite succession étant de un trente-cinquième [1/35] et dans le bateau pilote à vapeur "Underwriter" a partie de possession de la dite succession, étant de quarante-un treize cent quatre-vingt-seizième [41/1396].

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée, connue comme le

No 7 RUE NORTH,

Faisant face à la Place Lafayette.

Thomas Winans vs Mme Sallie Bradford Beley, femme de C. H. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35.348—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues North, St-Francis, Poydras et St-Charles désigné comme lot numéro un des bâtisses connues comme Parmly's Row, et faisant face au coin, des rues North et St-Francis; le dit lot mesure environ trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue North sur soixante dix neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue St Francis ensemble avec une allée ayant une façade d'environ trois pieds neuf pouces sur la rue North sur toute la profondeur du dit lot, ainsi que l'usage des lieux d'aisance et le droit de passage qui y conduit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 juin—13 20 27—juil 5 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Second District.

Jacob Buckenmeyer vs Anatole Bréaugne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35.997—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Villeré et Robertson, le dit lot étant composé de tout le lot No Un du dit îlet conformément à un plan fait par Bourgerol, voyer, le 4 novembre 1837, déposé en l'étude de C. V. Foulon notaire, et d'une partie du lot No Deux [illegible] attenant au lot No Un, le lot de terre devant être vendu mesurant vingt-sept pieds un pouce de face sur la dite rue des Ursulines, quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur le côté vers la rue Villeré et quatre-vingt-dix pieds sur l'autre ligne et vingt-sept pieds un pouce et six lignes de largeur dans le fond, tout en pied américain, acquis par le défendeur par achat de J. B. Laporte, le 24 décembre 1887, par acte fait pardevant J. B. Légier, notaire.

2° Et une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages lui appartenant, située dans le second district de cette ville, dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit, et lui attenant, et mesurant vingt deux pieds six pouces de face à la rue Ursulines, cent vingt-et-un pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Robertson, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Villeré, et sur une ligne du côté de la rue Robertson cent pieds, ensuite sur une ligne diagonale vers la rue St-Philippe trente-deux pieds neuf pouces, avec une largeur dans le fond de deux pieds six pouces, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 février 1890, un dessin du dit plan étant annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous, acquis par le défendeur de la succession de Euphémie Bloche, veuve de Paul Villars, par acte fait le 7 avril 1890 pardevant Chas. J. Théard, notaire. Livre de transfert 131, folio 428.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 juin—13 22 29—6 13 16 juil

VENTES A L'ENCAN

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS LES—

DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS.

Magasins et maisons de résidence de valeur et rémunérateurs à l'encan.

TITRES PARFAITS.

VENTE PAR ORDRE DE COUR:

Succession de

Jean F. Schweitzer.

No 33.492—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur.—Bureau, 31 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du et signé le 6 juin 1892, dans la dite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. Magasin et maison de résidence de choix en briques à deux étages, No 77 rue Toulouse.

Un certain terrain situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St-Pierre et Royale, mesurant 20 pieds de façade rue Toulouse, sur 93 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent cette bâtisse, magasin et résidence en briques, à deux étages, ayant magasin et 7 chambres, citerne hydrant, etc. Loués à un moyenne de $72.50, par mois à un locataire très ancien qui paye les privilèges de l'eau, etc. le curage de la fosse etc.

2. Le magasin anciennement établi et prospère, No 164 rue Royale en arrière de la Cathédrale faisant face à la place St-Antoine.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, St Pierre, Chartres et l'allée St Antoine ou allée Orléans, formant le coin de la rue Royale et de l'allée St Antoine ou allée Orléans, et mesurant 23 pieds 10 pouces de façade rue Royale; 75 pieds 7 pouces de profondeur et de façade sur l'allée St Antoine ou l'allée Orléans; 22 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière, de là, s'étendant sur une profondeur de 30 pieds 2 pouces, puis courant à angle droit d'environ 11 pouces vers la rue St Pierre, et encore d'une autre profondeur de 45 pieds 5 pouces vers la rue Royale à l'endroit du commencement. Les améliorations comprennent une grande bâtisse à trois étages en briques subdivisée en magasin et résidence. Le rez-de-chaussée est divisé en magasin et entrepôt et les deux autres étages ont ensemble environ 10 chambres, grande verandah sur le devant et le côté de la bâtisse.

Cette propriété est excellente comme placement de confiance et est le magasin anciennement occupé par M. Jean Schweitzer, elle est susceptible d'être louée $75 par mois.

3. Grande bâtisse en briques à 3 étages occupée comme maison de résidence (environ 21 chambres) No 209 rue Bourbon.

Un certain terrain ensemble avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et St-Philippe, le dit terrain étant désigné par le No 1 sur un certain plan dressé par L. Surgi, voyer le 8 mai 1848, il mesure, en pied américain, 33 pieds, 11 pouces 1 ligne de face rue Bourbon, sur 127 pieds, 2 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout [illegible] comme il est annexé à un acte de vente passé en l'étude de C. V. Foulon, daté le 9 décembre 1848. Les améliorations comprennent une bâtisse à 3 étages en briques, ayant en tout 21 chambres, grandes galeries, etc. Louée au taux de $45 par mois. Le locataire ayant les privilèges de l'eau et le curage des fosses. Cette propriété est susceptible d'un loyer de $75 par mois.

4. Magasin et maison de résidence double à 2 étages en briques, Nos 254 et 256 rue Royale, près de la rue des Ursulines.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St-Philippe et mesurant 35 pieds 2 pouces de face rue Royale, commençant à un point 29 pieds 10 pouces et 1 ligne de la rue des Ursulines par 94 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible]. Les améliorations comprennent une maison, magasin et résidence en briques à 2 étages, ayant en chaque côté magasin, corridor et 3 chambres, à l'arrière du terrain une bâtisse à 2 étages, en briques ayant de chaque côté, 4 chambres, citerne, loués $34 par mois.

5. Jolie maison de résidence en briques, à deux étages, 139 rue du Quartier entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Un certain terrain ou morceau de terre, situé dans le deuxième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Dauphine, désigné comme terrain No Deux sur un plan tracé par J. J. Pilié, alors député-voyer, en date du 4 octobre 1836, et annexé à un acte de vente par Caroline Gentilly Doeux à George Legendre passé pardevant Carlile Pollock, ancien notaire de cette ville, le 2 décembre 1836, le dit terrain ayant, d'après la dite mesure, en pied anglais 20 pieds 3 pouces de face rue du Quartier, commençant à une semblable distance de 20 pieds 3 pouces du coin de la rue Bourgogne et s'étendant vers la rue Dauphine sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages, privilèges qui y appartient ou qui en quelque sorte en font partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, avec attique, ayant 7 chambres, corridor, citerne, etc. Louée $18 par mois.

6. Cottage de choix, double en bois couvert en ardoises, avec attique, Nos 437 et 437 1/2 rue Bourgogne.

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le No 38 sur le premier plan de la dite banlieue, la dite partie de terre mesurant 30 pieds de façade rue Craps, actuellement Bourgogne, entre les rues Français et Champs Elysées, sur une profondeur de 120 pieds borné d'un côté par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Antoine Pitt et de l'autre côté par l'autre partie dudit terrain No 38. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou y appartiennent, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, avec attique, ayant de chaque côté 5 chambres, auvent, citerne, etc. Loué $30 par mois.

7A. Une bâtisse double à deux étages, en bois, couverte en ardoises, Nos 313 et 313 1/2 rue St-Pierre.

Une certaine partie de terrain située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par la lettre A sur un plan dressé par Sidney G. De l'Isle, voyer, en date du 11 juin 1892 dans le carré d'îlet borné par les rues St-Pierre, Roman, Orléans et Derbigny; la dite partie de terrain mesurant, d'après le dit plan, mesure anglaise, 27 pieds de façade rue St-Pierre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds 1 pouce et 6 lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, consistant d'une bâtisse double à deux étages, en bois, couverte en ardoises, ayant de chaque côté 3 chambres, citerne, etc. Loués $24 par mois.

7B. La résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 360, rue d'Orléans.

Une certaine portion de terre, située dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Derbigny et Roman, désignée par la lettre B sur un plan tiré par Sidney G. De l'Isle, arpenteur, en date du 11 juin 1892. La dite portion de terre mesure, en pied américain, selon le dit plan, 27 pieds de face à la rue d'Orléans sur 43 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtiments sur le dit lot de terre et toutes les autres dépendances, comprenant une résidence en bois couverte en ardoises, à deux étages, contenant 6 chambres, avec hangar, citerne, etc. Loué à raison de $12 par mois.

8A. Propriété de choix propre pour une laiterie dans le troisième district.

Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1724, borné par les rues Agriculture, Warsaw, Broad, Industrie et Havana, désignée par la lettre A sur un plan tiré par Sidney G. De L'Isle arpenteur. La dite portion de terre, selon le dit plan, mesure, en pied américain, 225 pieds 6 pouces 4 lignes sur la rue Industrie, 141 pieds 4 pouces 4 lignes sur la rue Broad, 136 pieds 6 pouces sur la rue Warsaw, 96 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Havana, et 320 pieds sur la ligne divisant la dite portion de terre du reste de l'îlet, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages ayant 5 chambres, une galerie, etc., et une grande étable pour vaches, loués à raison de $8 par mois.

8B. Propriété de choix propre pour une laiterie dans le Troisième District.

Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1724, bornée par les rues Agriculture, Warsaw, Industry, Broad et Havana, désignée par la lettre B, sur un plan tiré par Sidney G. De l'Isle, arpenteur, en date du 11 juin 1892, mesurant en pied américain, 320 pieds sur la rue Agriculture, même nombre de pieds sur la ligne divisant la propriété du reste de l'îlet, et 134 pieds 4 pouces 7 lignes sur les rues Warsaw et Havana; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois ayant 2 chambres et une galerie, une grande étable, un hangar, une citerne, etc. Loué à raison de $5 par mois.

9A. Même propriété propre à une laiterie dans le Troisième District.

Une portion de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1,784, borné par les rues Abondance, Havana, Agriculture et Warsaw, désignée par la lettre "A" sur un plan tiré par Sidney G. De l'Isle, arpenteur, en date du 11 juin 1892. La dite portion de terre mesure, selon le dit plan 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face sur la rue Havana, le même nombre de pieds sur la ligne qui la divise du reste du dit îlet, et 159 pieds sur chacune des rues Abondance et Agriculture. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, avec deux chambres et une galerie, étable, citerne, etc. Le tout loué à raison de $5 par mois.

9B. Une terre [illegible] productive dans le troisième district.

Une portion de terre dans le Troisième district de cette ville, dans No 1,784 l'îlet borné par les rues Abondance, Warsaw, Agriculture et Havana désignée par la lettre B sur un plan tiré par Sidney G. de L'Isle, en date du 11 juin 1892. Ladite portion de terre mesure, selon le dit plan, 319 pieds, 10 pouces, 7 lignes sur la rue Warsaw, le même nombre de pieds sur la ligne divisant la propriété du reste du dit îlet, et 161 pieds sur chacune des rues Abondance et Agriculture. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage en bois avec 2 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Loué à raison de $5 par mois.

10. Magasin et résidence en briques à deux étages, Nos 79 et 81 rue Dumaine.

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 2, sur un plan fait par Jean Communy, en date du 3 octobre 1842, et déposé comme plan No 12 en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville. Ledit lot mesure, en pied français, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St-Philippe, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec tous les édifices, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, sans exception, comprenant un magasin et résidence à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec environ 5 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc. Loué à raison de $40 par mois.

11. Magasin et Résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couvert en ardoises, Nos 69 et 71 rue Ste-Anne, entre Royale et Bourbon.

Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine. Le dit lot mesure, en pied américain, 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 93 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin et résidence à double corps de logis, à deux étages, couvert en ardoises, ayant de chaque côté 9 chambres avec allée, citerne, hangar, etc. Loué à raison de $44 par mois.

12. Magasin et résidence de valeur, en briques, à deux étages, No 129 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine.

Une portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 129 rue Royale, située dans le Second District de cette ville, désignée par la lettre A, dans l'îlet No 59, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur le plan tiré par Arthur de Armas, en date du 29 juin 1885, annexé à un acte de partage entre la Veuve J. Schweitzer et J. F. Schweitzer passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 11 juillet 1885, d'après lequel plan la dite portion de terre mesure 15 pieds, 3 pouces, 4 lignes de face à la rue Royale sur 95 pieds, 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un édifice en briques à 2 étages, occupé comme magasin et résidence, et ayant, outre le magasin, 9 chambres, halls, etc. Loué à raison de $29 par mois.

13. Magasin et résidence en briques à double corps de logis, à trois étages, Nos 19 et 21 rue Madison.

Deux lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 19 et 21 rue Madison, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Decatur, Ste Anne et Chartres. Ces lots se touchent et mesurent: le lot No 19, 20 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Madison, sur une profondeur de 65 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et le lot No 21, 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur la rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à double corps de logis, à trois étages, avec 6 chambres de chaque côté, entre le magasin. Loué à raison de $51 par mois.

14. Magasin et résidence, à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec mansarde, Nos 44 et 44 1/2 rue Ste-Anne.

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 44 et 44 1/2 rue Ste Anne, situé dans le second district de cette ville désigné par le No 8 dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Chartres et Royale, et l'allée St Antoine, d'après un croquis annexé au susdit acte de partage fait par A. De Armas, en date du 29 juin 1885 selon le dit croquis le dit lot mesure 37 pieds 8 pouces, de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne latérale regardant la rue Royale, et de 65 pieds 8 pouces sur la ligne regardant la rue de Chartres, touchant la maison de cour du district. [illegible] 22 pieds 7 pouces 4 lignes à angle droit avec la profondeur de cette en dernier lieu, de là formant un autre angle et s'engageant vers l'allée St Antoine, et mesurant 12 pieds, de là un autre angle et [illegible] 4 pieds 8 pouces parallèles avec la rue Ste Anne, de là ensuite avec l'autre ligne de profondeur.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence, à double corps de logis, à deux étages, en brique, avec mansarde contenant de chaque côté, outre le magasin, 4 chambres, avec citerne, etc. Loué à raison de $44 par mois.

15. Maison à double corps de logis, Nos 153 et 155 rue Bourbon, coin Orléans.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St-Pierre et Orléans, et mesurant 44 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et une façade sur la rue Orléans de 70 pieds, toutes plus ou moins. Les améliorations comprennent un double corps de logis ayant un côté 2 chambres et un hangar et dans l'autre corps de logis 6 chambres avec hangar, etc., dans la cour. Loué $26 par mois.

16. Entrepôt Iron Clad, No 93 rue Jefferson, entre Chartres et Decatur.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et tout ce qui y appartiennent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Toulouse, Chartres et Decatur, et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson sur 81 pieds 11 pouces de profondeur, désigné par la lettre D, No 13 sur un croquis annexé à un acte de vente par les successions de Gelpi et Viosca à Jean Schweitzer, d'après un acte passé pardevant M. T. Dearce, notaire, le 25 août 1881. Les améliorations comprennent un entrepôt, couvert en ardoises, sujet à bail jusqu'au 31 décembre 1893 au Crescent City Rice Milling Company à raison de $300 par an, payable par trimestre.

17. Cottage en briques rémunératif recouvert en ardoises, Nos 348 et 348 1/2 rue Ste-Anne, entre les rues Roman et Prieur.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Roman, Prieur et Orléans désigné par la lettre "A" sur une esquisse faite par George de Armas, sous-voyer de la ville, datée le 3 août 1891, et annexée à l'inventaire de cette succession. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 34 pieds 7 pouces de face à la rue Ste-Anne, 62 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Prieur, 32 pieds de profondeur sur la ligne de l'allée en commun avec le lot B, puis 3 pieds sur une ligne oblique, à une seconde profondeur de 27 pieds, 5 pouces et 35 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond, le divisant du lot C, ensemble avec l'usage d'une allée de 2 pieds de large, en commun avec les lots A et B.

Les améliorations comprennent un cottage double en briques recouvert en ardoises, quatre chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc. Loué $16 par mois.

18. Cottage double en briques d'un bon rapport recouvert en ardoises Nos 346 et 346 1/2 coin Ste-Anne et Roman.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que la dernière propriété décrite sur l'esquisse ci-dessus faite par Geo. de Armas. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 31 pieds, 4 pouces de face à la rue Ste Anne, 60 pieds, 8 pouces de profondeur et face à la rue Roman, 32 pieds sur une première profondeur sur la ligne d'une allée en commun avec le lot A, puis trois pieds sur une ligne oblique vers le lot A; et une seconde profondeur de 26 pieds, 1 pouce vers la ligne du fond qui a une largeur de 32 pieds, 10 pouces. Ensemble avec l'usage d'une allée de 2 pieds de large, en commun avec les lots A et B.

Les améliorations comprennent un cottage double en briques recouvert en ardoises, quatre chambres de chaque côté, hangar, citerne. Le coin est occupé comme emplacement pour vente de fruits. Loué $13 par mois.

19. Cottage double en bois recouvert en ardoises, 193 et 193 1/2 rue Roman.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même îlet et district que le lot ci-dessus et désigné par la lettre "C" sur l'esquisse ci-dessus faite par George de Armas. Le dit lot mesure, d'après la dite esquisse, mesure américaine, 31 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Roman, 32 pieds 10 pouces sur une première profondeur sur la ligne le divisant du lot B, puis plus étroit de 1 pied 3 pouces, à une seconde profondeur de 35 pieds 6 pouces 7 lignes, et sur l'autre côté le dit lot a une première profondeur de 42 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant du lot D, puis une seconde profondeur de 25 pieds 2 pouces sur une ligne oblique et 19 pieds 11 pouces 5 lignes de large dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage double en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, etc. Loué $14 par mois.

20. Trois double corps de logis Nos 371, 371 1/2 et 373 rue Orléans.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet que le lot ci-dessus, désigné par la lettre D, sur l'esquisse ci-dessus faite par Geo de Armas. Le dit lot forme l'encoignure des rues Orléans et Roman et mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Orléans sur 59 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent 3 doubles corps de logis en briques recouverts en ardoises, dans un seul tout, chaque corps de logis ayant 3 chambres dans la maison principale, [illegible] une bâtisse en bois à deux étages, ayant en tout 6 chambres, 6 cabinets, citerne, etc. Loué $24 par mois.

21. Cottage double en bois recouvert en ardoises avec façade en briques, Nos 375 et 375 1/2 rue Orléans.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même îlet et district que le lot ci-dessus et désigné par la lettre E sur la dite esquisse faite par Geo. de Armas. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 24 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans, 76 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot D, puis 26 pieds 2 pouces sur une ligne oblique courant vers le lot F, puis une seconde profondeur de 5 pieds et [illegible] de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises avec façade en briques ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, etc. Loué $10 par mois pour chaque côté.

22. Cottage double en bois, couvert en ardoises, avec devanture en briques, 277 et 277 1/2 rue d'Orléans.

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans les mêmes carré d'îlet et District que les précédentes, désigné par la lettre F sur le susdit plan de Geo. De Armas. Le dit terrain mesure d'après le dit plan, mesure Américaine, 22 pieds 5 pouces de façade rue d'Orléans; 76 pieds de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain E et de l'autre côté; 31 pieds sur la ligne d'une allée commune au dit terrain et le terrain G; puis 3 pieds 5 pouces sur une ligne oblique s'étendant vers le terrain G; puis 42 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du terrain G; et 22 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière; ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 6 pouces de large commune aux terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec attique, couvert en ardoises avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 par mois, de chaque côté.

23. Cottage double en bois avec devanture en briques Nos 279 et 279 1/2 rue d'Orléans.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans les mêmes carré et district que les précédents, désignés par la lettre G dans le susdit plan de Geo. De Armas. Le dit terrain mesure d'après le dit plan, mesure américaine, 33 pieds, 6 pouces et 6 lignes de façade rue d'Orléans; 76 pieds, 4 pouces, 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Prieur; 31 pieds sur la ligne d'une allée commune au dit terrain et le terrain F; de là 3 pieds 5 pouces sur une ligne oblique s'étendant vers le terrain F; puis 42 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant du terrain F, et 35 pieds 9 pouces 6 lignes à l'arrière; ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 6 pouces de large, commune aux dits terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 de chaque côté.

Termes et Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en des billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; portant sept pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement. Les actes de vente devront renfermer la clause usuelle de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès; transfert des polices d'assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente pour l'assurer.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire, aux frais des acquéreurs.

14 juin—14 1c 25—juil et 2 9 10 16.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON,

Chevaux, Vaches, Wagons et Harnais.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor.

No 35.729.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 6 juillet 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 20 juin 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, au lieu No 61 rue Nord Remparts, entre Port et St Ferdinand—

Un lot de meubles de maison deux chevaux, cinq vaches, un wagon, une charrette de boucher avec harnais.

Conditions—Comptant avant livraison.

25 juin—28 29—juil 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES AGREABLES

Rue des Remparts, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor.

No 35 729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 20 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le joli cottage double en bois Nos 661 et 661 1/2 rue North Rampart, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Rampart, St-Claude Port et St-Ferdinand, ayant quatre chambres, citerne, hangar et allée de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre A sur une esquisse par S. G. de Lisle voyer, daté le 24 juin 1892, et mesurant 30 pieds de face à la rue North Rampart sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois No 663 rue Nord Remparts, adjacent et dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus; ayant 4 chambres et citerne; le lot de terre est désigné par la lettre "B" sur l'esquisse mentionnée ci-dessus et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Nord Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans un voisinage tranquille, respectable et bien sanitaire, près des lignes de chemins de fer urbains, des églises, du marché et des écoles. Et se sont toujours occupées par une bonne classe de locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, dans un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs de billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en dessus du prix d'adjudication: 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. Legardeur Jr Esq. N. P., aux frais des acquéreurs.

26 juin—28—juil 2 9 16 23 30

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage double, de bon rapport.

Nos 36 et 36 1/2 et 38 et 38 1/2 avenue Washington, près de la rue St-Thomas

Succession de Andreas Frey.

No 35,673.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Les cottages doubles en bois d'un bon rapport Nos 36 et 36 1/2, 38 et 38 1/2 Avenue Washington, près la rue St-Thomas retirées de la banquette, ayant galerie de façade et 6 chambres à chaque corps de logis, citernes, dépendances, arrière cour et allées sur le côté, etc.

La propriété mesure sur la façade une totalité de 64 pieds 8 pouces à l'Avenue Washington, et est composé de tout des lots Nos 8 et 9 et d'une partie du lot No 10 dans le carré B, borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St-Thomas et la rue projetée Livaudais, dans le Quatrième district de cette ville, sur un plan dessiné par Chas Campon, daté du 25 avril 1866, déposé au bureau de J. Cavelier, ex notaire en cette ville. Les lots Nos 8 et 9 mesurant chacun 25 pieds de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot No 10 mesure 8 pieds 8 pouces de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il est mieux démontré sur un plan de Jas F. Braun, Esq., exposé à l'endroit de la vente. Etant sur une large rue solidement pavée, et dans un district populaire, ces cottages doubles de choix sont toujours loués à de bons locataires.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour 1892 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant de l'acquéreur sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 18 25—juil—2 9 16

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Bernard Garcia et de Francisca Pinto, son épouse.

Dossier No 35,836—Cour Civile de District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 16 juillet 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1892—

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Marais, Bourbon et St Antoine, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Claude sur 150 pieds de profondeur.—Ensemble une maison basse couverte en ardoises contenant galerie de face, 4 chambres, 1 cabinet dans la cour, 1 cuve, 1 hangar, corridor de chaque côté de la maison. Latrines, etc., etc.

La maison est désignée par le numéro 433 rue St-Claude.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant en outre du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1892 et dépôt sera entre les mains de l'encanteur 10 pour cent sur le prix d'achat.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, notaire.

15 juin—15 18 25—juil 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme décédée de George Glidden.

Attendu que Benjamin F. Auld père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie E. Auld, [illegible] comme administrateur de leurs successions et de Harry A. Remley, père et tuteur naturel du mineur, Edith Remley, et comme administrateur de sa succession, tous de Baltimore, Etat du Maryland, ont demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, la propriété appartenant aux dits mineurs et ont [illegible] un compte-rendu en cette affaire [illegible] qu'il est requis par la loi, [illegible] des dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de [illegible] dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, [illegible] le dit compte ne serait pas approuvé, et qu'il ne soit fait droit à l'application des dits pétitionnaires.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1892.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'ESPOSITO, Député Greffier.

2 juin—[illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73....CHARTRES....73